

Bulletin d'adhésion 2019



NOM

.....

PRÉNOM

.....

ADRESSE

.....

.....

CODE POSTAL COMMUNE

— — — — —

TÉLÉPHONE PORTABLE

— — — — — — — — — —

E-MAIL

.....

COTISATION ANNUELLE

Individuelle : 15€ Famille : 20€

**Licence fédérale 2018
facultative (assurance / équitation)**

Adulte : 36€ Né en 2001 et après : 25€

RCPE : 32 € pour le 1^{er} cheval
22 € pour le 2^{ème} et les suivants

**Noms et Prénoms des autres membres de la
famille :**

NOM	PRÉNOM

CHARTRE DU CAVALIER D'EXTÉRIEUR

Pour une participation sans souci à nos manifestations, voici quelques règles à respecter.

Chaque participant doit obligatoirement :

- Être assuré en responsabilité civile : licence FFE ou assurance personnelle couvrant la pratique de l'équitation ou de l'attelage.
- Se conformer au code de la route et aux consignes des organisateurs.
- Être maître de ses allures, adapter celles-ci au terrain, mettre pied à terre si nécessaire, passer au pas à la vue d'autres participants cavaliers ou piétons ou vététistes.
- S'assurer que le cheval est en parfaite santé pour participer aux randonnées.
- Être en possession du livret d'identification avec le vaccin "grippe" à jour.

Nous vous rappelons que :

- Le port d'une coiffure de sécurité à la norme « EN 1384 » est recommandé.
- Tout participant mineur doit être accompagné par l'un de ses parents ou par une personne ayant délégation de ceux-ci.

J'autorise /je n'autorise pas (rayer la mention inutile) l'association à publier des photos où je figure. Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepte.

Signature :

.....

Bulletin d'adhésion 2019



NOM

.....

PRÉNOM

.....

ADRESSE

.....

.....

CODE POSTAL COMMUNE

— — — — —

TÉLÉPHONE PORTABLE

— — — — — — — — — —

E-MAIL

.....

COTISATION ANNUELLE

Individuelle : 15€ Famille : 20€

**Licence fédérale 2018
facultative (assurance / équitation)**

Adulte : 36 € Né en 2001 et après : 25 €

RCPE : 32 € pour le 1^{er} cheval
22 € pour le 2^{ème} et les suivants

**Noms et Prénoms des autres membres de la
famille :**

NOM	PRÉNOM

CHARTRE DU CAVALIER D'EXTÉRIEUR

Pour une participation sans souci à nos manifestations, voici quelques règles à respecter.

Chaque participant doit obligatoirement :

- Être assuré en responsabilité civile : licence FFE ou assurance personnelle couvrant la pratique de l'équitation ou de l'attelage.
- Se conformer au code de la route et aux consignes des organisateurs.
- Être maître de ses allures, adapter celles-ci au terrain, mettre pied à terre si nécessaire, passer au pas à la vue d'autres participants cavaliers ou piétons ou vététistes.
- S'assurer que le cheval est en parfaite santé pour participer aux randonnées.
- Être en possession du livret d'identification avec le vaccin "grippe" à jour.

Nous vous rappelons que :

- Le port d'une coiffure de sécurité à la norme « EN 1384 » est recommandé.
- Tout participant mineur doit être accompagné par l'un de ses parents ou par une personne ayant délégation de ceux-ci.

J'autorise / je n'autorise pas (rayer la mention inutile) l'association à publier des photos où je figure. Je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepte.

Signature :

